

Clients professionnels à Bruxelles - 08/2021 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 5.000 kWh/an (avec un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

SAFE		Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du contrat	
Tarif et durée		3 ans	
Redevance fixe (€/an)		61,98	
Compteur monohoraire		8,74	
Compteur bihoraire	Heures pleines	9,32	
	Heures creuses	7,92	
Compteur exclusif nuit		7,92	
Facturation		Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.	
Paiement		Par domiciliation, virement ou Zoomit.	
Service 5 étoiles		Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).	
OCTA+ deals		Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.	
		Demandez votre HybridCard et bénéficiez de ristournes dans plus de 2 stations sur 3 en Belgique. Carte acceptée entre autres dans les réseaux ESSO, Lukoil, Q8, TEXACO et bien d'autres. Ristourne garantie jusqu'à 10 cents/litre TVAC valable sur le prix officiel. Bénéficiez d'une réduction d'un cent supplémentaire si vous optez pour une de nos produits SMART ou SAFE en électricité et/ou en gaz. Rechargez également via la même carte votre véhicule hybride ou 100% électrique dans plus de 1000 bornes de recharges disponibles en Belgique.	
Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,207 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez un fournisseur 100% belge et de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.	

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit				
Région de Bruxelles-Capitale								
Sibelga	7,04	7,04	5,14	5,14	10,26	2,36	0,3512	0,1926

Puissance mise à disposition

Puissance	€/an
<= 13 kVA	26,23
> 13 kVA	52,45

Cotisation pour les missions de service public

Puissance souscrite	€/an
<=1,44 kVA	0,00
>1,44 et <6 kVA	10,20
>6 et <9,6 kVA	16,32
>9,6 et <13 kVA	20,40
>13 et <18 kVA	30,60
>18 et <36 kVA	40,80
>36 et <=56 kVA	81,60
>56 kVA	132,60

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions.

Région de Bruxelles-Capitale	
Coûts énergie verte	1,134

Comparez malin et payez moins

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et avec un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/08/2021 et le 31/08/2021 par un client professionnel.

Le prix de l'électricité est fixé pour la période initiale du contrat et les fluctuations des prix de l'énergie seront à charge d'OCTA+.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.